

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
23 avril 2014 à 20h30

Le vingt-trois avril deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Bruno CORBIN, Géraldine CROCHARD, François MORIN, Marie-Paule QUEANT, Adjoint.</i> <i>Mesdames Gaëlle ADAM, Chantal COUASNON, Valérie DEROUIN, Brigitte DESLIS, Delphine MARTINEAU, Laurianne PORTIER, Messieurs Jean-Luc DELANOE, Eric JAMET, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX, Maxime MONNIER</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Luc GESBERT (procuration à Emmanuel FRANCO), Stéphane GOUET (procuration à Marie-Paule QUEANT) Catherine LEFFRAY</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Bruno CORBIN</i>

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2014
2. Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Désignation d'un référent SAGE Sarthe Aval
4. Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du 9 avril 2014

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 9 avril 2014, qui n'appelle aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Commissaires de la CCID

Délibération n° 2014-037

Vu l'article 1650 du Code des Impôts,

Vu le courriel de la DDFIP de la Sarthe, Pôle Gestion fiscale, en date du 3 avril dernier appelant à délibérer,

Les commissaires de la CCID sont renouvelés après chaque élection municipale. La durée du mandat des membres de la commission est égale à celle du mandat du conseil municipal. La CCID est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

L'assentiment des personnes proposées à la DDFIP doit avoir été recueilli au préalable.

Un conseiller municipal peut être commissaire.

Des documents en pièce jointe vous expliquent le fonctionnement de la CCID.

Monsieur le Maire énonce la liste des personnes ayant été contactées ou qui se sont portées candidates (cf annexe). Il précise que les personnes approchées en premier lieu sont celles qui appartenaient déjà à la CCID lors de la précédente mandature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la liste des 32 contribuables qui sera soumise à la DDFIP pour la constitution de la CCID.

3) Désignation d'un référent SAGE Sarthe Aval

Délibération n° 2014-038

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, établissement public interdépartemental, est depuis 2009, la structure porteuse des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval.

L'IIBS sollicite la commune pour désigner un référent auprès de l'IBBS et de la Commission Locale de l'Eau. Ce référent sera invité à participer aux diverses réunions et événements qui sont organisés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE. Il sera aussi destinataire des informations relatives à ce dossier et de manière générale à l'actualité de la gestion de l'eau du bassin versant de la Sarthe.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidatures. Madame Laurianne PORTIER est seule candidate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- désigne Madame Laurianne PORTIER référent SAGE Sarthe-Aval.

4) Questions diverses

Jean-Jacques LARDEUX informe de la première réunion de l'Association Culturelle Cantonale depuis le renouvellement des équipes municipales. Quatre dossiers de demande de subvention ont été déposés par des associations étivaloises. Pour mémoire, la commune verse 0.16 euro par habitant sous forme de subvention annuelle à l'ACC. Il demande quelle doit être sa position quant à l'éventualité d'une dissolution de l'ACC, compte tenu du fait que son action vient en doublon de celle de la Communauté de Communes.

Eric JAMET suggère que la Communauté de Communes reprenne les activités de l'ACC.

Le conseil municipal approuve le principe de voter, si la question est posée, en faveur d'une dissolution de l'ACC pour un relais des actions par la Communauté de Communes.

François MORIN explique qu'il a rencontré des artificiers afin d'élaborer un devis pour le feu d'artifice du 13 juillet prochain. Les élus de Saint Georges du Bois vont être rencontrés le 24 avril pour assurer la concertation autour de ce dossier.

Il rappelle également que se déroulera le samedi 26 avril la première édition des « Six heures », course organisée autour de l'étang du Parc de la Rivière par les Foulées d'Etival.

Enfin, François MORIN sollicite des suggestions d'ensembles musicaux pour la Fête de la Musique.

Bruno CORBIN informe que les travaux de la bibliothèque-cantine continuent d'avancer et que les fondations sont sorties de terre.

Emmanuel FRANCO explique qu'une nouvelle date sera prochainement fixée pour une autre visite communale, qui sera cette fois-ci consacrée aux équipements sportifs. Il est également prévu d'organiser une présentation du nouveau Conseil à l'ensemble du personnel communal.

Concernant les dossiers abordés lors du tour de table du Conseil municipal du 9 avril, Emmanuel FRANCO précise qu'il n'a encore eu aucun retour.

Il informe enfin que des publicités seront distribuées en même temps que le prochain numéro du bulletin communal, les commerçants concernés s'étant concertés.

La séance est levée à 21 heures.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 23 avril 2014 :

- n° 2014-037 : Liste des 32 contribuables proposés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- n° 2014-038 : Désignation d'un référent SAGE Sarthe Aval

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 avril 2014 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Géraldine CROCHARD	François MORIN
Marie-Paule QUEANT	J-Jacques LARDEUX	Chantal COUASNON	Jean-Luc DELANOE
Luc GESBERT	Catherine LEFFRAY	Valérie DEROUIN	Stéphane GOUET
Gaëlle ADAM	Stéphane LANGLAIS	Delphine MARTINEAU	Maxime MONNIER
Laurianne PORTIER	Brigitte DESLIS	Eric JAMET	